



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Charte académique

éducation entreprise

**Découverte professionnelle
pour les élèves des collèges
de l'académie de Toulouse**

mai 2008

Préambule

L'académie de Toulouse, les fédérations de parents d'élèves, les organisations interprofessionnelles, professionnelles et économiques, signataires représentées en Midi-Pyrénées, ont la volonté de renforcer la compréhension entre le monde de l'école et celui de l'entreprise et de permettre ainsi une collaboration efficace entre ces deux partenaires, dans l'intérêt de tous, autour d'un projet éducatif.

Article 1 : Objet de la charte

La présente charte a pour objet de favoriser le développement de l'enseignement de la découverte des métiers, des professions et des organisations, ainsi que des formations qui y mènent, en faveur des collégiens dans le cadre de l'enseignement de la découverte professionnelle.

La mise en oeuvre de cette charte concerne :

- les chefs d'établissements et les équipes éducatives, qui ont la responsabilité de cet enseignement et doivent être formés préalablement pour pouvoir la mettre en oeuvre efficacement,
- les collégiens, qui doivent ainsi pouvoir s'informer sur la diversité des métiers et des qualifications,
- les parents d'élèves et leurs fédérations, qui souhaitent qu'une information de qualité soit un élément préalable au processus d'orientation,
- les entreprises, prêtes à s'impliquer dans des séquences de découverte des métiers et à concourir à la réalisation d'outils de présentation de l'entreprise et de ses différents métiers,
- les conseillers de l'enseignement technologique.

Les signataires ont la volonté de renforcer la compréhension entre le monde de l'école et celui de l'entreprise et de permettre ainsi une collaboration efficace entre ces deux partenaires, dans l'intérêt de tous, autour d'un projet éducatif.

Cette charte constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées entre les parties signataires.

Article 2 : Objectif de l'enseignement de découverte des organisations, des métiers et des formations dans le cadre de la découverte professionnelle.

L'enseignement de la découverte professionnelle est régi par les arrêtés du 2 juillet 2004 et du 14 février 2005. La circulaire de l'Education nationale prévoit pour la rentrée 2007 l'accompagnement de cet enseignement par le «développement du partenariat avec les entreprises» et son «déploiement dans tous les collèges» afin que le plus grand nombre de collégiens puisse y accéder.

L'enseignement de la découverte professionnelle a pour objectifs de faire découvrir aux collégiens :

- les métiers et les activités professionnelles,
- les organisations, dont les entreprises,
- les formations qui mènent aux métiers.

Article 3 : Partenariats et engagements des acteurs

L'académie de Toulouse s'engage à :

- généraliser la possibilité d'accès des collégiens à la découverte professionnelle dans tous les collèges;
- informer l'ensemble des acteurs éducatifs, chefs d'établissements, enseignants des collèges, fédérations de parents d'élèves de la présente charte,
- faciliter la mise à disposition des équipes éducatives, des ressources (moyens, documentations outils...) fournies par les différents partenaires et notamment la DRONISEP Midi-Pyrénées et le CarifOref Midi-Pyrénées,
- valoriser auprès de l'ensemble de la communauté éducative et des familles, les actions développées en direction des élèves, des équipes éducatives et des chefs d'établissements,
- faciliter la collaboration avec les acteurs et les structures impliqués dans l'aide et le conseil en orientation des jeunes, notamment les Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O.),
- mieux faire connaître aux chefs d'entreprise et aux organisations interprofessionnelles, professionnelles et économiques
 - ♦ l'organisation et le fonctionnement des établissements (rôle de l'équipe de direction, des enseignants, de la vie scolaire, du conseil d'administration),

- ◆ les parcours scolaires et le processus d'orientation.
- favoriser le rapprochement et la connaissance réciproque entre l'école et l'entreprise,
- préparer et soutenir l'action des équipes éducatives qui ont la responsabilité de l'enseignement de la découverte professionnelle, en veillant notamment à leur formation et en octroyant les moyens appropriés à la réussite de cet enseignement.

Les fédérations de parents d'élèves s'engagent à :

- concourir à l'informations des parents sur les objectifs de cet enseignement;
- encourager et appuyer les actions menées dans le cadre de cet enseignement et y participer;
- favoriser le développement de cet enseignement pour permettre au plus grand nombre d'élèves, dans tous les collèges, d'y participer;
- concourir au bon déroulement et à la réussite des actions programmées;
- participer aux comités de pilotage (C.A.R.E.E., C.L.E.E....), aux évaluations et à la communication des résultats des actions engagées.

Les organisations interprofessionnelles, professionnelles et économiques s'engagent à :

- se mobiliser afin d'apporter leur contribution à cet enseignement pour les collégiens et à la formation des équipes éducatives qui en ont la responsabilité,
- encourager la réalisation de documents et de matériels (brochures sur les activités et les métiers, documents audiovisuels, kit pédagogiques...) et mettre à disposition ces informations sur un portail de ressources Internet «découverte professionnelle» pour faciliter le travail des acteurs éducatifs,
- participer au Comité Académique aux Relations Ecole Entreprise (C.A.R.E.E.) avec les associations régionales de parents d'élèves ainsi que l'ensemble des parties prenantes intéressées,
- participer à la mise en place au niveau académique d'un plan d'action pour répondre aux besoins des équipes éducatives et les accompagner dans l'organisation de cet enseignement,
- organiser dans ce cadre des visites d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités en fonction des possibilités d'accueil des entreprises,
- susciter l'intervention de chefs d'entreprises, de salariés, de représentants d'organisations professionnelles, afin d'expliquer l'entreprise, ses métiers, ses qualifications,
- favoriser les témoignages et les échanges dans les classes avec des jeunes professionnels et des jeunes en formation dans l'entreprise, en stages ou en apprentissage,
- solliciter les expériences de professionnels, de jeunes en formation en entreprise, afin de montrer la diversité et la dynamique d'évolution des parcours dans l'entreprise ainsi que les possibilités de formation tout au long de la vie,
- montrer l'intérêt des entreprises à recruter des jeunes dans toute leur diversité : sexe, origine, diplôme, formation,
- contribuer à l'information sur les différentes filières de formation professionnelle.

Article 4 : Communication partenariale

Les partenaires s'engagent à promouvoir le développement de l'enseignement de la découverte des métiers, des organisations et des formations et à communiquer sur les actions menées par tous les moyens qu'ils estimeront utiles et opportuns (périodiques, sites internet, publications dédiées, documents spécifiques...).

Article 5 : Dispositif de suivi et d'évaluation de la charte

Le comité de pilotage est mis en place au niveau régional. Il a pour mission d'élaborer et de piloter un plan d'action annuel, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Dans l'académie de Toulouse, le C.A.R.E.E. présidé par le recteur de l'académie sera l'instance de pilotage de la présente charte.





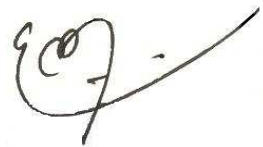

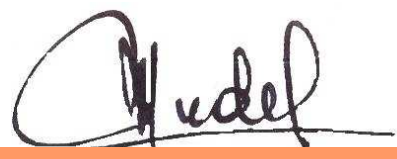
Il est composé de représentants de l'académie et des organismes signataires.






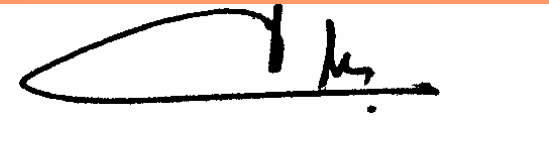
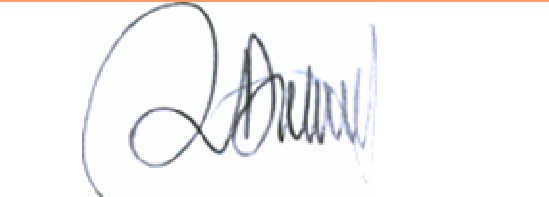
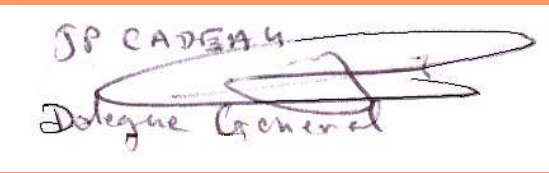

Article 6 : Date d'effet et reconduction

La présente charte prend effet à compter du jour de la signature pour une durée de 2 ans.

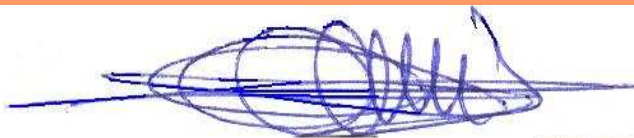
Fait à Toulouse le 26 mai 2008

Annexe 1 : liste des signataires

Académie de Toulouse	
Mouvement des Entreprises De France - Midi-Pyrénées	
Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - Midi-Pyrénées	
Union Professionnelle de l'Artisanat - Midi Pyrénées	
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie - Midi-Pyrénées	
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat - Midi-Pyrénées	
Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées	
Association Jeunesse Entreprise	
Centre des Jeunes Dirigeants - Midi-Pyrénées	

Comité Régional de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques de Midi-Pyrénées	Par courrier en date du 30 juillet 2008, le coordonnateur régional de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques de Midi-Pyrénées précise qu'il ne signera pas la présente charte.
Union Régionale des Associations de Parents de l'Enseignement Libre - Midi-Pyrénées	
Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public - Midi-Pyrénées	
Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports – Institut de Formation aux Techniques d'Implantation et de Manutention	
Association Nationale pour la Formation Automobile	
Association Régionale des Industries Alimentaires - Midi-Pyrénées	
Conseil National des Professions de l'Automobile	
Dirigeants Commerciaux de France – association Midi-Pyrénées	
Fédération des Ascenseurs	JP CADEAU  Délégué Général
Fédération Bancaire Française - Midi-Pyrénées	

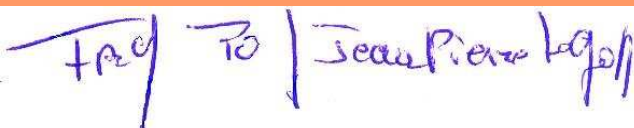
Fédération Française du Bâtiment - Midi-Pyrénées



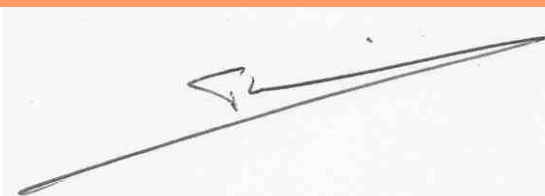
Fédération Française des Sociétés d'Assurance



Fédération Nationale de l'Aviation Marchande



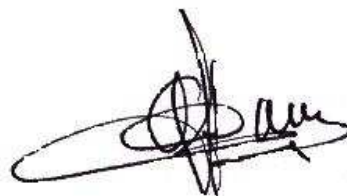
Fédération Régionale des Travaux Publics - Midi-Pyrénées



Fédération de la Plasturgie/ Plastalliance



Groupement Régional des Entreprises de Propreté


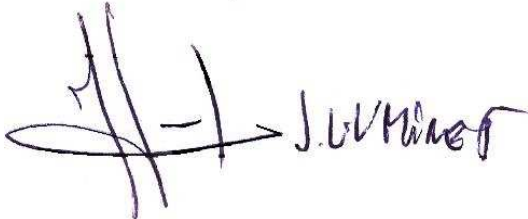
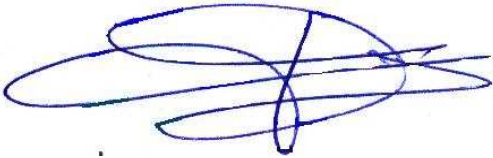
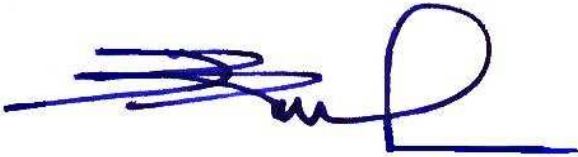

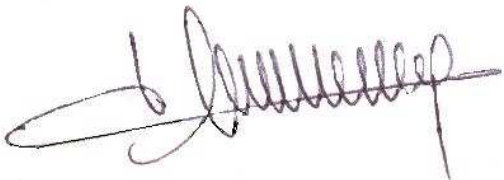





Ordre des Experts Comptables



Union Nationale des Industries Carrières et matériaux – Midi-Pyrénées



<p>Union des Industries Chimiques - Midi-Pyrénées</p>	
<p>Union des Industries et Métiers de la Métallurgie – Midi-Pyrénées</p>	
<p>Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - Midi-Pyrénées</p>	
<p>Union Nationale des Professions Libérales - Midi-Pyrénées</p>	
<p>Directeur de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique</p>	
<p>Union Régionale des Associations Familiales</p>	
<p>Association pour le Développement de l'Enseignement Technique - Midi-Pyrénées</p>	
<p>Union Régionale des Ingénieurs et scientifiques - Midi-Pyrénées</p>	
<p>100 000 entrepreneurs</p>	

Annexe 2 : sites internet pour l'accès aux ressources

<u>Découverte professionnelle- site ministériel</u>
<u>Liste des collègues Midi-Pyrénées</u>
<u>Les ressources ONISEP</u>
<u>La Malette numérique éducation entreprise</u>
<u>Association Francaise pour le Développement de l'Enseignement Technique</u>
<u>AFT - IFTIM Midi-Pyrénées</u>
<u>Association Jeunesse et Entreprises</u>
<u>Association Nationale pour la Formation Automobile</u>
<u>Association Régionale des Industries Alimentaires</u>
<u>Chambre régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées</u>
<u>Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées</u>
<u>Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat</u>
<u>Centre des Jeunes Dirigeants</u>
<u>Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises</u>
<u>Conseil National des Professions de l'Automobile</u>
<u>Dirigeants Commerciaux de France association Midi-Pyrénées</u>
<u>Fédération Bancaire Française</u>
<u>Fédération de la plasturgie / plastalliance</u>
<u>Fédération des Ascenseurs</u>
<u>Fédération des Entreprises de la Propreté</u>
<u>Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public</u>
<u>Fédération Française du Bâtiment</u>
<u>Fédération Française des Sociétés d'Assurance</u>
<u>Fédération Nationale de l'Aviation Marchande / Airemploi espace orientation</u>
<u>Fédération Régionale des Travaux Publics</u>
<u>MEDEF</u>
<u>Ordre des Experts Comptables</u>
<u>Union des Industries Chimiques Midi-Pyrénées</u>
<u>Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie</u>
<u>Union des Industries et Métiers de la Metallurgie / Midi-Pyrénées</u>
<u>Union NAtionale des Professions Libérales</u>
<u>Union Nationale des Industries Carrières Et Materiaux</u>
<u>Union Régionale des Associations de Parents de l'Enseignement Libre</u>
<u>Union Professionnelle de l'Artisanat</u>
<u>Union Régionale des Associations Familiales</u>
<u>Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques en Midi-Pyrénées</u>
<u>100 000 entrepreneurs</u>